



Québec, le 16 décembre 2014

\*\*\*\*\*

**Objet : Interprétation relative à la TVQ**  
**Livre imprimé**  
**N/Réf. : 14-022973-001**

---

\*\*\*\*\*  
,

Nous donnons suite à votre demande d'interprétation concernant l'application de la Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, c. T-0.1) [ci-après LTVQ] quant à la fourniture de trois produits dont vous nous transmettez un exemplaire.

### Exposé des faits

D'après le contenu de votre demande et l'analyse de chaque exemplaire soumis, notre compréhension des faits est la suivante :

1. Votre entreprise exerce ses activités dans le domaine de l'industrie du livre.
2. Le premier produit est constitué d'une boîte, en forme de cube, contenant un document pouvant servir de « folioscope ». Ce produit est identifié par un numéro international normalisé du livre (ISBN) et intitulé \*\*\*\*\*.

Les activités proposées par le produit ainsi que la façon de l'utiliser sont décrites sur la boîte.

Lorsque la boîte est ouverte, le lecteur peut en retirer un document qui comporte les caractéristiques suivantes :

- a. Il possède un intitulé similaire à celui indiqué sur la boîte en précisant le thème abordé.
- b. Il est composé de feuilles collées à la suite l'une de l'autre et repliées en plis parallèles (en accordéon) pour en former les pages.
- c. Le recto de ces feuilles est illustré au moyen d'images ayant pour sujet \*\*\*\*\*.

- d. Au verso, les feuilles présentent une série de photographies accompagnées d'un texte, puis une série d'illustrations à colorier portant sur le même sujet.
  - e. Quant à son contenu, le lecteur est invité à faire tomber les pages du document d'une main à l'autre et, ainsi, à créer une séquence animée grâce aux images ou aux illustrations.
  - f. Le numéro ISBN servant à identifier le produit n'est pas inscrit sur le document.
3. Pour ce qui est du deuxième produit, il est constitué d'une couverture rigide, contenant des jouets et un document, qui se referme au moyen de deux rabats munis de velcros. Ce produit est identifié par un numéro ISBN et intitulé \*\*\*\*\*.

Les activités proposées par le produit ainsi que son contenu sont décrits sur la couverture.

Lorsque le produit est ouvert, le lecteur découvre, d'un côté de la couverture, un emballage en plastique transparent et, de l'autre, un document. Des jouets en carton épais sont rangés dans l'emballage transparent. Le document, pour sa part, présente les signes distinctifs suivants :

- a. Il possède un intitulé similaire à celui indiqué sur la couverture du produit.
  - b. Il est composé de pages cartonnées qui sont reliées et insérées dans une couverture.
  - c. Il est fixé au produit et ne peut en être détaché sans être endommagé.
  - d. Quant à son contenu, le lecteur est invité à exercer, sur la page paire, son sens de l'observation en recherchant les illustrations demandées et, sur la page impaire, sa dextérité en plaçant chaque jouet dans l'espace qui lui est réservé.
  - e. Le numéro ISBN servant à identifier le produit n'est pas inscrit sur le document.
4. Le troisième produit est constitué d'une couverture rigide, contenant une figurine en tissu et un document, qui se referme au moyen de deux rabats munis d'aimants. Ce produit est identifié par un numéro ISBN et intitulé \*\*\*\*\*.

Les activités proposées par le produit ainsi que son contenu sont décrits sur la couverture.

Lorsque le produit est ouvert, le lecteur découvre, d'un côté de la couverture, une boîte renfermant une figurine en tissu et, de l'autre, un document répondant aux caractéristiques suivantes :

- a. Il possède un intitulé similaire à celui indiqué sur la couverture du produit.
- b. Il contient plusieurs pages qui sont reliées et insérées dans une couverture.

- c. Il est retenu au produit par l'insertion de sa couverture arrière dans une pochette dont le produit est muni.
- d. Une mention sur sa couverture indique clairement qu'il fait partie d'un ensemble et ne doit pas être vendu séparément.
- e. Quant à son contenu, le lecteur est invité à effectuer certaines activités et à y inscrire ses pensées et ses observations selon ces activités.
- f. Le numéro ISBN servant à identifier le produit n'est pas inscrit sur le document.

### **Interprétation demandée**

Vous désirez savoir si les produits intitulés \*\*\*\*\* constituent, selon l'exemplaire transmis pour chacun, un livre imprimé dont la fourniture est détaxée en vertu de l'article 198.1 de la LTVQ.

### **Interprétation donnée**

#### *Disposition législative*

L'article 198.1 de la LTVQ accorde aux fournitures suivantes le statut de fourniture détaxée :

- la fourniture d'un livre imprimé, ou de sa mise à jour, identifié par un numéro ISBN attribué en conformité avec le système de numérotation international du livre;
- la fourniture, à certaines conditions, d'un bien composé d'un livre imprimé, ou de sa mise à jour, identifié par un numéro ISBN et d'un support non inscriptible ou d'un droit d'accès à un site Internet pour une contrepartie unique.

#### *Notion de livre imprimé*

En l'absence d'une définition de l'expression « livre imprimé » dans la LTVQ, il faut s'en remettre, suivant le bulletin d'interprétation TVQ. 198.1-1/R3 portant sur les livres imprimés, au sens courant donné par les ouvrages de référence. Ainsi, un livre imprimé est un assemblage de feuilles, portant des signes destinés à être lus, relié et reproduit par impression.

Afin de déterminer si un document est un livre imprimé, les éléments suivants doivent donc être considérés :

- le document est un ensemble d'un certain nombre de feuilles;
- le contenu de ces feuilles est constitué de signes destinés à être lus et il est reproduit par un procédé d'impression quelconque;
- les feuilles sont reliées (cousues, collées, brochées ou autrement reliées) et insérées dans une couverture.

### *Livre imprimé et autre bien*

Des lignes directrices prévues au même bulletin d'interprétation établissent le traitement fiscal applicable à la fourniture d'un produit composé d'un livre imprimé et d'un autre bien, à l'exclusion d'un support non inscriptible ou d'un droit d'accès à un site Internet, vendus ensemble pour un prix unique.

De fait, il y est mentionné expressément que la fourniture de ce produit est, de façon générale, taxable (autre que détaxée) puisqu'il s'agit de la fourniture unique d'un nouveau produit qui n'est pas un livre imprimé.

Toutefois, cette qualification peut être différente si le produit comporte un livre imprimé identifié par un numéro ISBN et un autre bien manifestement de très peu d'importance. Dans ce cas, ce produit est considéré comme un livre imprimé dont la fourniture est détaxée.

### *Statut fiscal des produits*

Après analyse de chaque exemplaire soumis, nous concluons que les produits intitulés \*\*\*\*\* ne sont pas, pour chacun, un livre imprimé.

Le premier produit ne contient pas tous les éléments mentionnés précédemment permettant de déterminer si un document est un livre imprimé. En effet, même si ses feuilles sont collées à la suite l'une de l'autre et repliées en plis parallèles pour en former les pages, ce produit n'est pas relié au sens technique du terme puisque ses feuilles ne sont pas attachées ensemble pour être fixées au dos d'une couverture.

Dans le cas des deuxième et troisième produits, ils sont composés d'un livre imprimé et d'un autre bien d'une certaine importance, exclusion faite d'un support non inscriptible ou d'un droit d'accès à un site Internet. De plus, ils sont vendus ensemble pour un prix unique. Aussi, ce sont de nouveaux produits qui ne sont pas des livres imprimés.

Dans ces circonstances, bien que nous soyons sensibles à la situation particulière de l'industrie du livre, nous devons vous indiquer que la fourniture de ces produits ne peut être détaxée en vertu de l'article 198.1 de la LTVQ et, par conséquent, qu'elle constitue une fourniture taxable.

Pour tout renseignement complémentaire relativement à cette lettre, vous pouvez communiquer avec \*\*\*\*\*.

Veuillez agréer, \*\*\*\*\*, l'expression de nos meilleurs sentiments.

\*\*\*\*\*

Direction de l'interprétation relative aux taxes spécifiques